

DE LA COMMUNE DE **ROSOY** (OISE)

**SEANCE DU 28 MARS 2024**

Délibération

**2024\_04FL**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 28 mars à 20 h 30, les membres du Conseil municipal de la commune de Rosoy se sont réunis dans la salle des fêtes sous la présidence de Gérard LAFITTE, Maire de la commune de Rosoy.

Etaient présents :

Nombre de membres en  
exercice :

14

Mesdames : BATTINI Martine, DESTOOP Karinn, MANZANARES Elisabeth, PANNIER Annie, PILLOUX Nathalie.

Messieurs : DOUBLET Jacky, GUERY Vincent, LAFITTE Gérard, LARCHER Ludovic, LAVRILLOUX Pascal.

Nombre de membres  
présents

10

Etaient absents excusés : Mesdames CHAPLY Isabelle, KURZER Sandra  
Messieurs CHOUTEAU Frédéric, DESCHRYVER Ludovic.

Madame Nathalie PILLOUX a été élue secrétaire de séance.

Nombre de votants :

10

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Date de convocation :

21 mars 2024

Date d'affichage :

21 mars 2024

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Objet de la Délibération :

**Compte de gestion  
2023**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Gérard LAFITTE